

## CHSCT du 1er février 2021

### Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Nous l'avons déjà dit, le monde de demain sera différent de ce qu'il est... La société française est traversée par des bouleversements sociétaux d'une rapidité inouïe, accélérés par la pandémie .  
Mais n'ayez crainte, bonnes gens ! L'État est à la barre et protège, serein, les citoyens.

Sauf qu'aux Finances, M. le président, le constat est simple : **les administrations fiscales profitent, d'un même élan, de la pandémie, pour appuyer franchement du pied droit et conduire les réformes ultra-libérales qu'estiment nécessaires les donneurs d'ordre du CAC 40.**

Nouveau réseau de proximité, transfert de fiscalité énergétique, dématérialisation, loi Essoc, fausse simplification administrative, missions Frontex, derrière de doux euphémismes se cache de moins en moins l'abandon pur et simple des missions de contrôle et la désécurisation libertarienne des recettes de l'État.

Tout cela avec la complicité souvent active du corps du cadre supérieur, nettement plus occupé à sauver sa tête que le service public. Le Medef peut être fier, la lettre de mission est suivie à la lettre et baïonnette au canon.

Et pourtant... En assassinant à petit feu la Sécurité sociale, en déshabillant l'hôpital, en laissant la recherche aux mains des intérêts privés, en dérégulant l'économie, le vieux monde nous a conduit, non pas à la crise sanitaire, mais à l'incapacité d'y faire face. Le pire dans tout ça, c'est que la situation va servir pour justifier des coupes sombres encore plus rapides dans ce qu'il reste du modèle social français...

Puisque nous abordons la situation de notre Sécurité sociale, **nous ne pouvons passer sous silence les conditions iniques dans lesquelles sont placés les agents de la Fonction publique par rapport au jour de carence, encore davantage en cette période de pandémie.** Il est inadmissible que la suppression du jour de carence (toujours revendiquée de manière globale par la CGT) pour les agents arrêtés pour cause de Covid ne soit prise en compte que pour la période du 9 janvier au 31 mars 2021 (pour mémoire, la précédente période de mise en sommeil du jour de carence s'était interrompue le 11 juillet 2020, à la fin de l'état dit d'urgence). Ainsi, le Covid aurait été inoffensif du 12 juillet 2020 au 9 janvier 2021 pour qu'on puisse retenir un jour de carence sur la paie d'un fonctionnaire en arrêt de travail ? **On voudrait pousser les agents à venir au travail avec des symptômes du Covid qu'on ne s'y prendrait pas autrement !**

Quel cynisme pour les agents publics, mais ce gouvernement nous a-t-il habitué à autre chose ? Le camarade Vladimir expliquait : « Les faits sont têtus ». Une enquête de nos collègues de l'INSEE concernant le jour de carence (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3181789>) rappelle à ceux qui l'ont oublié les effets de cette mesure sur le nombre de jours d'arrêts de maladie. **D'après l'enquête, « la mise en place de ce dispositif n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé une semaine donnée ».**

La priorité des administrations financières à ce jour: foncer pour supprimer des emplois... alors même que l'État nous demande des efforts particuliers pour soutenir l'économie et les citoyens. Alors même que le chômage explose, que la pauvreté s'étend. Le mérite par l'exemple, sans doute.

Nous ne nous associerons jamais à la mise en place du NRP et de la démétropolisation, deux outils créés pour supprimer ou transférer des emplois.

Nous dénoncerons que vous mentez, tel le ministre Dussopt devant l'assemblée, en prétendant que transférer des taxes, c'est apporter un bénéfice quelconque au citoyen ou à l'État.

Nous ne voyons que trop, à coup de loi ASAP ou ESSOC, d'auto-certification des entreprises, en quelle estime ce gouvernement tient le contrôle. Et quel empressement mettent les hauts fonctionnaires à lancer la locomotive !

Nous vous laissons la responsabilité d'une communication mensongère censée rassurer le citoyen. Nous ne savons que trop dans quel mépris nos administrations tiennent leurs agents : que ce soient les « réformes de la représentativité » issues de la loi Dussopt, que vous appelez « lignes directrices » de gestion et nous fait du prince, que ce soit la fin programmée des CHSCT après les élections de 2022, les faits sont têtus.

Aujourd'hui, M. le président, nous aurons à discuter de la réponse de la direction interrégionale d'Occitanie qui persiste à refuser la demande d'expertise externe sur la fermeture de la recette régionale de Toulouse.

Le DI demande un avis du CHSCT sur :

- son refus persistant de demander une expertise externe
- son accord pour une étude des RPS sur les agents restructurés a posteriori.

Vous nous demanderez donc de travailler sur une fermeture actée en 2016, sans avis du CHSCT préalable au comité technique, prise aux forceps par le DI de l'époque, avec un avis rétroactif sur les RPS à N+5... Sans doute un exemple du néo-management version Agile... Quel dommage que le repère d'ultra-gauche qu'est le conseil d'État ait retoqué cette conduite exemplaire de procédure !

Quelle réflexion sur le service public ? Quelle réflexion sur l'organisation du travail ? Nous craignons le vide, tant cette casse programmée de nos réseaux et de nos administrations nous semble injustifiable.

**En matière de cynisme, la palme locale de ce début d'année échoit au directeur régional des Finances publiques pour son communiqué aux agents du département**, nous citons : *« Les médias ont fait mention d'un cadre de la DRFiP 31, impliqué dans des affaires judiciaires. Il ne nous appartient pas de commenter une affaire sur laquelle la Justice a engagé une procédure, et cela depuis que la DGFiP a déposé un article 40 auprès du procureur de la République en 2018. Les obligations de retenue et de discrétion telles que rappelées par le guide de déontologie du fonctionnaire doivent s'appliquer, comme dans toute affaire de justice. Sur le plan administratif, le cadre visé a fait l'an dernier l'objet d'une décision de suspension, sans préjudice des autres suites qui pourront être données. »*

Cette déclaration est consécutive à l'emballage médiatique qui s'est produit à la suite d'une nouvelle « affaire » présumée, mettant en cause le cadre supérieur de notre direction locale précitée, suspendu depuis cinq mois. Les articles de journaux locaux et nationaux faisant référence à un dossier politique, il a fort à craindre qu'au niveau du département, cette information crée pour les agents chargés d'accueil et de contrôle des entreprises et particuliers, des remous comparables, toutes proportions gardées, à l'affaire Cahuzac en son temps. Et voilà que, sans prendre le soin d'assurer les agents des Finances publiques de son soutien entier s'ils venaient à être mis en difficulté par des contribuables utilisant le

tintamarre médiatique pour faire valoir un peu fermement leur « droit à l'erreur » à l'accueil ou dans le cadre d'une vérification, M. Perrin se permet de simplement exprimer aux collègues : « **Je vous rappelle que vous êtes fonctionnaires, fermez-là sur cette affaire !** ».

Pour approfondir la réflexion sur le sujet, rappelons simplement les propos d'Anicet Le Pors, artisan du statut des fonctionnaires entre 1983 et 1986, dans un ouvrage de 2012 consacré à déontologie des fonctionnaires :

*« En ces temps de décomposition sociale profonde, marqués par une « perte des repères », le devoir d'obéissance et l'observation des règles de secret, de discrétion, de non-cumul, de neutralité risquent fort d'être insuffisants pour guider le fonctionnaire dans l'exercice démocratique et efficace de sa mission de service public ...()...Le fonctionnaire a le droit et le devoir de forger son opinion sur la politique qu'il est chargé de mettre en œuvre et, le cas échéant, de la critiquer par la voie syndicale ou politique sous des formes appropriées qu'aucune règle juridique, qu'aucun code de déontologie ne parviendront jamais à circonscrire de façon définitive. La bonne exécution des tâches qui lui sont confiées et le développement de l'esprit critique dans l'exécution de ces tâches sont des qualités de service public qui doivent être développées conjointement ».*

Mais la « nouvelle ère » saluée par notre directeur à son arrivée (lors du premier CTL qu'il a présidé), quelque mois après la nomination du premier gouvernement du quinquennat Macron est ainsi. **« L' amortisseur social » que constitue d'un point de vue éthique le service public français, espace d'intégrité face à l'immoralité spectaculairement affichée par le système financier, doit être abattu par tous les moyens. C'est pour cela que la CGT défendra bec et ongles le statut de la fonction publique, car ceux qui cherchent à l'affaiblir, voire le supprimer, sont clairement du côté du capital.**

Enfin, s'entendre conseiller la déontologie par un haut-fonctionnaire qui, dans ses communiqués de presse locaux sur le prélèvement à la source ou le « nouveau réseau de proximité », manie avec application le dithyrambe concernant les « réformes » gouvernementales est, comme écrivait Courteline, « un plaisir de fin gourmet » !

Aussi, pour affirmer encore et toujours que l'humanité n'est pas vouée à continuer à accélérer à l'approche du mur, **nous invitons les personnels des Finances à s'inscrire massivement dans la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle du 4 février, aux côtés de tous les salariés, jeunes, précaires qui souhaitent concrètement une transformation sociale.**

Nous concluons en citant de nouveau notre camarade Vladimir : **« Là où il y a une volonté, il y a un chemin. »**